

être supérieur à six pour cent. Il me semble que le gouvernement fait ces prêts aux chemins de fer au taux de 6 pour 100, quand lui-même doit payer plus que ce taux pour se procurer l'argent.

Nous avons aussi dans ces crédits d'autres montants à propos des chemins de fer. Je veux lire à la Chambre une copie d'item qu'on voit dans le bill, et sur lesquels je désire attirer l'attention. Dans le bill des subsides et dans les crédits principaux, nous trouvons un item qui se lit comme suit:

Chemins de fer de l'Etat, en vue de combler le déficit des frais d'exploitation pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 1920, l'administration des chemins de fer étant par les présentes autorisée à appliquer les recettes et le revenu au paiement des frais d'exploitation, \$5,000,000.

Puis, dans les crédits supplémentaires, il y a un autre item de \$1,000,000, faisant un total de \$6,000,000. Apparemment, on se propose d'adopter sur les chemins de fer de l'Etat un système de comptabilité différent de celui qui a été en usage jusqu'à présent. Jusqu'aujourd'hui, l'argent reçu a été payé au fonds du revenu consolidé et les dépenses ont été payées à même ce fonds, et les comptes passaient par le département de l'auditeur général. Mais cet item est simplement inséré là et on n'en dit rien. Je ne suppose pas que quelque honorable monsieur de cette Chambre ait saisi la portée de cet item, avant qu'on l'ait signalé à son attention. Apparemment, c'est un changement que le gouvernement veut faire dire au pays ce qu'il est en train de faire. Je ne sais pas si le pays est préparé à accepter les comptes de l'Intercolonial et du Transcontinental arrangés de cette manière; je comprends très bien que quelque honorable monsieur peut dire en réponse: "Certes les comptes seront apurés de quelque manière comme comptes de chemins de fer." Mais je ne pense pas, vu la manière dont les chemins de fer ont été exploités dans le passé, que le gouvernement soit justifié d'agir ainsi froidement sans donner au Parlement la chance d'exprimer son opinion. A cette heure avancée de la session, il est impossible aux honorables messieurs de critiquer convenablement une action de ce genre.

Puis nous avons dans le bill des subsides d'autres item pour dépenses de chemins de fer qui, d'après moi, ne devraient pas être considérés comme dépenses. En réalité, je pense que tous les item pour dépenses de chemins de fer, qui sont pour de forts mon-

tants, et qui ne se rapportent pas à la gérance des affaires du pays, mais plutôt au développement de ces voies, ou à l'augmentation du matériel ou à quelque chose de semblable, ne devraient pas être, à proprement parler, placés dans le bill des subsides. Ils devraient être présentés sous une autre forme, et les honorables messieurs devraient avoir la chance de les discuter.

L'honorable sénateur de Kings-et-Albert (l'honorable M. Fowler) a soulevé la question de soumettre le bill des subsides au comité des finances de cette Chambre. Je suis chagrin que le comité des finances n'ait pu faire le travail dont, je crois, il devait s'occuper lorsqu'il a été établi. J'espère qu'à la prochaine session, le Sénat entreprendra l'étude de cette question, et j'ai confiance qu'il sera capable de la porter à la connaissance du gouvernement de manière que le gouvernement puisse constater que lorsque le Sénat a adopté la résolution de l'honorable sénateur de Middleton (l'honorable W. B. Ross), il était sérieux, et n'a pas adopté la résolution simplement pour s'en débarrasser.

Il y a un ou deux item que je crois devoir mentionner. Le gouvernement a placé dans le bill le montant de \$1,700,000 dans le but de l'appliquer à la marine; mais il n'a pas donné à la Chambre de politique définie à ce propos. Je pense que la question entière est très importante et devrait être étudiée et discutée avec beaucoup de soin dans l'intérêt du pays. Je ne pense pas que le gouvernement soit justifié actuellement et dans les conditions présentes d'engager le pays dans une dépense de ce genre, tant que nous n'aurons pas approfondi la question et décidé d'une politique à suivre.

Le même argument s'applique aussi au montant demandé pour la milice. Depuis plusieurs années, nous avons dépensé de l'argent pour la milice, et il est probablement nécessaire que nous ayons une organisation de cette nature. Mais je veux attirer l'attention sur le fait que, malgré que nous ayons toujours dépensé de l'argent pour la milice depuis les jours de la Confédération, lorsque la guerre a été déclarée, l'organisation de notre milice n'a pas été utilisée pour lever des bataillons, mais le travail qui avait été fait dans les années précédentes par le conseil de la milice et par les officiers et les soldats de la milice et de la force permanente, a été pratiquement rejeté par le ministre de la Milice de ce temps.

L'honorable M. BOSTOCK.